

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 90 (1945)  
**Heft:** 11

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

**Pour la Suisse :**  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

**ABONNEMENT**

Prix du numéro : fr. 1.50.

**Pour l'Etranger :**  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :**

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

**ANNONCES :** Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

---

## Comment le nouveau chef de l'Etat-major général envisage l'armée de demain

---

Il n'est pas un officier de notre armée qui ne soit anxieux de savoir ce que seront les destinées de notre armée et les tâches qui lui seront dévolues.

Or, précisément, le nouveau chef de l'Etat-major général, colonel commandant de corps L. de Montmollin, vient de répondre de façon particulièrement pertinente aux questions que lui posait un journaliste à ce sujet.

En ce qui concerne les intentions du haut commandement, notamment, il a dit fort clairement :

— La réforme de l'armée m'apparaît nécessaire pour deux raisons. D'abord, notre organisation militaire date d'avant-guerre, et six ans de conflit ne se sont pas écoulés sans que des expériences aient été faites dont il faut tenir compte. La question du matériel, celle de l'instruction en particulier, doivent être examinées à nouveau.